

HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX VENTES DE BIEN TERTIAIRE

- Bureaux, locaux commerciaux 5% HT du prix de vente + TVA (20%)

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations et sont à la charge du propriétaire ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence.

HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX LOCATIONS DE BIEN TERTIAIRE

- Bureaux, locaux commerciaux 30% HT du loyer annuel HT HC + TVA (20%)

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations et sont à la charge du propriétaire ou du locataire selon les termes du mandat confié à l'agence.

HT = hors taxes / HC = hors charges

HABILITATION ET GARANTIE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7501 2023 000 000 225 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie financière de 110.000 euros au titre de la gestion immobilière et assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrites auprès des MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.

Au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, l'Agence ne reçoit ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.



HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX VENTES

- | | |
|---|----------------------|
| - Prix supérieur à 600.000 € | 5% TTC du prix |
| - Prix compris entre 350.000 € et 600.000 € | 6% TTC du prix |
| - Prix inférieur à 350.000 € | 20.000 € forfaitaire |

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%

HABILITATION ET GARANTIE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7501 2018 000 024 127 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.

L'Agence ne reçoit ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.



HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX VENTES

- | | |
|---|----------------------|
| - Prix supérieur à 600.000 € | 5% TTC du prix |
| - Prix compris entre 350.000 € et 600.000 € | 6% TTC du prix |
| - Prix inférieur à 350.000 € | 20.000 € forfaitaire |

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%.

HABILITATION ET GARANTIES

Carte professionnelle n° CPI 9201 2016 000 014 363 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garanties Financières de 500.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ; 1.500.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès d'ERGO France – ERGO Versicherung AG succursale France – 21, rue des Pyramides – 75001 Paris

Au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, l'Agence ne reçoit ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.



HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX VENTES

- | | |
|---|----------------------|
| - Prix supérieur à 600.000 € | 5% TTC du prix |
| - Prix compris entre 350.000 € et 600.000 € | 6% TTC du prix |
| - Prix inférieur à 350.000 € | 20.000 € forfaitaire |

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%

HABILITATION ET GARANTIE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7501 2018 000 030 128 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.

L'Agence ne reçoit ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.



HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX VENTES

- | | |
|---|----------------------|
| - Prix supérieur à 600.000 € | 5% TTC du prix |
| - Prix compris entre 350.000 € et 600.000 € | 6% TTC du prix |
| - Prix inférieur à 350.000 € | 20.000 € forfaitaire |

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%

HABILITATION ET GARANTIE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7501 2018 000 024 127 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.

L'Agence ne reçoit ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.



HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX VENTES

- Prix supérieur à 600.000 €	5% TTC du prix
- Prix compris entre 350.000 € et 600.000 €	6% TTC du prix
- Prix inférieur à 350.000 €	20.000 € forfaitaire

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%.

HABILITATION ET GARANTIE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7501 2021 000 000 571 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, et garantie financière de 110.000 euros au titre de l'activité de gestion immobilière souscrites auprès des MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.

Au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, l'Agence ne reçoit ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

HONORAIRES 2024

APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIERES

Type de biens

Maisons, Appartements

Honoraires

25% TTC* du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

* Les honoraires incluent la commercialisation, le photo shooting, le service de conciergerie et de gestion du bien lors de chaque location.

HABILITATION ET GARANTIES

Carte professionnelle n° CPI 9201 2023 000 000 178 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de gestion immobilière souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles – 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.



HONORAIRES 2024

▪ LOCATION VIDE OU MEUBLEE – Soumis à la loi de 1989

Honoraires à la charge du locataire :

- Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail :

Les honoraires correspondants à ces prestations sont fixés par zone

- Zone très tendue : 12 € TTC /m² (départements 75, 92, 78, 93, 94) ;

- Zone tendue : 10 € TTC /m² (départements 91, 95).

- Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée :

- 3 € TTC /m²

Honoraires à la charge du propriétaire :

- 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

▪ BAIL CODE CIVIL VIDE OU MEUBLÉ - Non soumis à la loi 89

Honoraires à la charge du locataire :

- Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée :

- 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Honoraires à la charge du propriétaire :

- Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée :

- 8% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

HABILITATION ET GARANTIE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 9201 2019 000 042 940 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.

